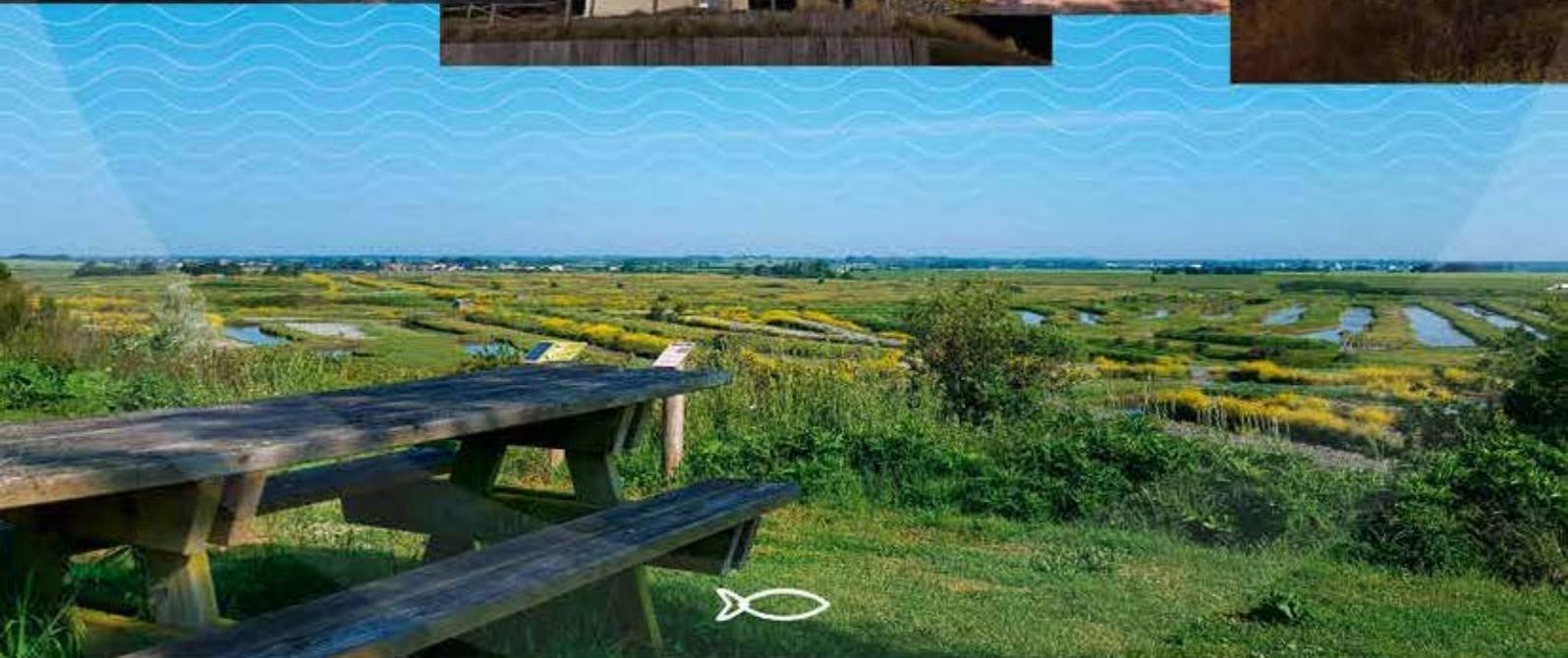
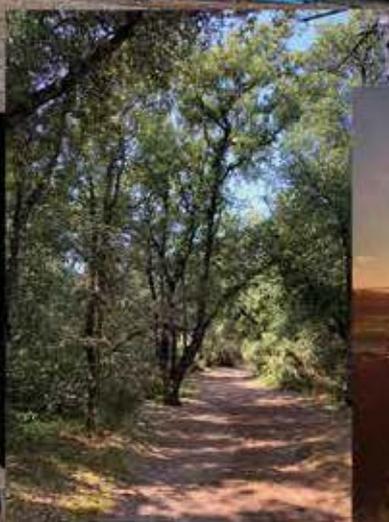


VILLE DE JARD SUR-MER

BULLETIN MUNICIPAL 2021



S O M M A I R E

● Conseil Municipal // p. 4

- > Présentation des élus
- > Permanences
- > Commissions municipales

● Urbanisme et bâtiments // p. 7

- > Mairie
- > Poste de secours de la plage de la Mine
- > Moulin de Conchette
- > Cinéma « Les Ormeaux »
- > Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- > Chiffres clés de l'urbanisme
- > CAUE

● Sécurité // p. 10

- > Bilan 2020
- > Distributions de masques
- > Nouveau plan de circulation

● Voirie // p. 11

- > Rues Paul Baudry et Sainte-Anne
- > Travaux d'effacement des réseaux aériens
- > Déploiement de la fibre optique

● Environnement // p. 12

- > Circuit cyclable
- > Éclairage du stade municipal
- > Ombrière photovoltaïque
- > Cimetière
- > Test d'enherbement

● Jeunesse // p. 13

- > Continuité pédagogique
- > Distribution de masques pour les enfants
- > Conseil Municipal des Enfants
- > Passeport du Civisme
- > Parcours du Cœur
- > Les 4 saisons

● Affaires sociales // p. 16

- > CCAS
- > Noël des Aînés
- > Transport scolaire
- > Déplacement solidaire
- > AMAD
- > ADMR
- > Vendée Inclusion

● Affaires culturelles // p. 18

- > Portail des médiathèques en ligne
- > Culture mise à mal par la crise sanitaire
- > Commission culture et patrimoine
- > Exposition permanente du port
- > Une naissance, un livre

● Animations // p. 19

- > Été 2020
- > Forum des Associations
- > Maisons et Jardins Fleuris
- > Préparation des animations 2021
- > OMSL

● INOV 85 // p. 21

● Expression libre // p. 22

● Jard utile // p. 22

- > Communication
- > Vendée Grand Littoral
- > Calendrier de collecte des déchets
- > Services de la commune : horaires et coordonnées
- > France Services
- > Démarches administratives
- > Location de salles et de matériel
- > État civil
- > Programme des animations



“ Le Mot du Maire

Chères jardaises, chers jardaïs,

2020 restera une année particulière. Une crise sanitaire inédite a bousculé nos vies ainsi que nos échanges. Elle nous a aussi imposé le respect de gestes barrières et de nouvelles directives telles que l'instauration d'un confinement et d'un couvre-feu.

2020 restera l'année où vous m'avez apporté votre confiance lors du scrutin de mars et je tiens à vous en remercier.

2020 restera le départ d'une nouvelle équipe municipale, largement remaniée mais forte en énergies nouvelles pour demain. Malgré cette situation sanitaire, les commissions se sont mises en place et se sont déroulées dans le respect des mesures en vigueur.

Je n'oublie pas nos commerçants qui ont dû s'adapter à la situation et changer leurs méthodes de travail (vente à emporter, e-commerce) lorsque cela était possible. L'élan de solidarité qui s'est naturellement créé entre eux, montre l'intérêt qu'ils portent aux habitants de notre commune, et en particulier aux plus vulnérables d'entre nous.

Je pense également à nos associations locales, si riches en activités, qui se sont retrouvées pénalisées faute de pouvoir se rassembler et accéder aux salles.

Je tiens également à remercier l'ensemble des élus avec qui j'ai œuvré depuis 2001 à l'embellissement de notre commune, et plus particulièrement Mireille GRÉAU pour son soutien, sa bienveillance à votre égard, à mon égard et sa confiance lors de ce passage de flambeau dans des circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, je souhaite remercier l'ensemble des agents municipaux. Les services ont revu leur organisation au quotidien afin d'assurer la continuité de leurs missions de service public, poursuivre les travaux d'entretien et réaliser de nouveaux projets au sein de la commune. Bienvenue aux agents qui ont pris leur poste depuis janvier 2020.

J'ai aussi une pensée sincère pour les enseignants de nos deux écoles qui ont gardé le lien avec leurs élèves lors du premier confinement, les pompiers, les aidants, les professionnels médicaux et paramédicaux pour leur engagement au quotidien.

Au travers de ce bulletin, vous trouverez un résumé de ce qui a été réalisé durant 2020, ainsi que les projets de 2021.

L'ensemble des conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Prenez soin de vous...

”
Le Maire, Sonia GINDREAU



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Jard-sur-Mer est composé de 23 élus.

Bureau municipal



Sonia GINDREAU
Maire de Jard-sur-Mer



Didier LE BRAS
1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, des finances et des affaires économiques



Céline PAOLI
2^{ème} adjointe en charge des affaires culturelles, du patrimoine, de la sécurité citoyenneté et de la communication



Carl REMAUD
3^{ème} adjoint en charge de la voirie, des bâtiments, des espaces verts et du développement durable



Catherine BESNARD
4^{ème} adjointe en charge du cadre de vie et des affaires sociales



Patrick OYSELLET
5^{ème} adjoint en charge des affaires scolaires, de la jeunesse, des sports et des animations

Conseillers municipaux



Rosane POLIDORI
Déléguée à la communication



Olivier VRIGNON
Délégué à la voirie, aux bâtiments, aux espaces verts et au développement durable



Maryline GIRAUD
Conseillère municipale



Thierry BENOTEAU
Conseiller municipal



Nathanaëlle CADUE
Conseillère municipale



Grégory BLUTEAU
Conseiller municipal



Audrey GIBOULEAU
Conseillère municipale



Jonathan MICHEAU
Conseiller municipal



Huguette VANHAUTE
Conseillère municipale



Nicolas VOY
Conseiller municipal



Karine RIAnt
Conseillère municipale



Alain MICHEAU
Conseiller municipal



Jean HERB
Conseiller municipal



Evelyne LIEVOUX
Conseillère municipale



Martine MARETTE
Conseillère municipale



Gérard BOURON
Conseiller municipal



Dominique ROBIN
Conseiller municipal

Élus de la majorité
Liste « Des énergies nouvelles pour demain »

Élus de la minorité
Liste « Unis pour Jard-sur-Mer »

Permanences des élus

Venez à la rencontre des élus.

Prenez rendez-vous en contactant l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17.

• **Sonia GINDREAU - Maire**

Sur rendez-vous

• **Didier LE BRAS - 1^{er} adjoint**

Urbanisme - Finances - Affaires économiques

Lundi, de 10h00 à 12h30

• **Céline PAOLI - 2^{ème} adjointe**

Affaires culturelles et patrimoine

Sécurité citoyenneté - Communication

Lundi, de 14h00 à 16h00

• **Carl REMAUD - 3^{ème} adjoint**

Voirie - Bâtiments - Espaces verts - Développement durable

Lundi, de 10h00 à 12h30

• **Catherine BESNARD - 4^{ème} adjointe**

Cadre de vie - Affaires sociales

Mercredi, de 10h00 à 12h00

• **Patrick OYSELLET - 5^{ème} adjoint**

Affaires scolaires et jeunesse - Sports - Animations

Mardi, de 10h00 à 12h30



Commissions municipales

Les commissions municipales sont chargées d'examiner les questions à soumettre, pour certaines, au Conseil Municipal. Elles donnent un avis sur les dossiers et les projets relevant de leur domaine de compétence. Au total, 13 commissions ont été créées.

Le Maire est le président de droit des commissions municipales.

COMMISSION FINANCES

Elle est chargée de définir les grandes orientations budgétaires. Elle tient également une place centrale dans la fiscalité directe locale.

- **Didier LE BRAS**
- Thierry BENOITEAU
- Nathanaëlle CADUE
- Grégory BLUTEAU
- Carl REMAUD
- Huguette VANHAUTE
- Alain MICHEAU
- Martine MARETTE (sa suppléante : Evelyne LIEVOUX)

COMMISSION URBANISME

Elle a pour mission d'étudier les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) et de suivre l'évolution urbanistique de la commune en lien avec le Plan Local d'Urbanisme.

- **Didier LE BRAS**
- Carl REMAUD
- Olivier VRIGNON
- Audrey GIBOULEAU
- Huguette VANHAUTE
- Jonathan MICHEAU
- Grégory BLUTEAU
- Thierry BENOITEAU
- Jean HERB (son suppléant : Gérard BOURON)

COMMISSION AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Elle est chargée de soutenir et de favoriser le développement des activités commerciales et artisanales locales ainsi que de promouvoir les marchés (droits de place).

- **Didier LE BRAS**
- Nicolas VOY
- Nathanaëlle CADUE
- Huguette VANHAUTE
- Gérard BOURON (sa suppléante : Martine MARETTE)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE

Elle étudie et propose la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel. De plus, elle a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine jardins. Elle travaille en étroite collaboration avec Vendée Grand Littoral et les associations jardaises non sportives.

- **Céline PAOLI**
- Rosane POLIDORI
- Karine RIANI
- Huguette VANHAUTE
- Evelyne LIEVOUX
- Jean HERB



COMMISSION SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ

Elle est chargée d'orienter la politique sécuritaire de la commune, en lien avec la Police Municipale et la Gendarmerie. Son rôle est aussi de réfléchir aux difficultés liées à la circulation routière et de faire des propositions d'aménagement.

- **Céline PAOLI**
- Rosane POLIDORI
- Karine RIANI
- Huguette VANHAUTE
- Catherine BESNARD
- Gérard BOURON (son suppléant : Dominique ROBIN)

COMMISSION VOIRIE, ESPACES VERTS

Elle a pour rôle de définir et de proposer des choix d'aménagement en matière de réfection des voies communales, d'entretien des espaces verts et de fleurissement.

- **Carl REMAUD**
- Olivier VRIGNON
- Grégory BLUTEAU
- Céline PAOLI
- Dominique ROBIN (son suppléant : Jean HERB)

COMMISSION BÂTIMENTS PUBLICS, ENVIRONNEMENT

Elle s'occupe des questions relatives au développement durable, à l'entretien et à la rénovation des différents bâtiments communaux.

- **Carl REMAUD**
- Nathanaëlle CADUE
- Karine RIANI
- Jonathan MICHEAU
- Olivier VRIGNON
- Grégory BLUTEAU
- Dominique ROBIN (son suppléant : Gérard BOURON)

COMMISSION CADRE DE VIE, LOGEMENT

Elle vise à améliorer le cadre de vie des habitants en matière de logement, à favoriser l'accès à la propriété, ainsi qu'à apporter des solutions pour la recherche d'un hébergement d'urgence ou saisonnier.

- **Catherine BESNARD**
- Maryline GIRAUD
- Audrey GIBOULEAU
- Nicolas VOY
- Evelyne LIEVOUX (son suppléant : Jean HERB)

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE

Elle gère les dossiers inhérents aux écoles et traite tous les sujets ayant un lien avec la jeunesse (restaurant scolaire, affaires scolaires et périscolaires, Conseil Municipal des Enfants, Passeport du Civisme...).

- **Patrick OYSELLET**
- Maryline GIRAUD
- Catherine BESNARD
- Céline PAOLI
- Martine MARETTE (sa suppléante : Evelyne LIEVOUX)

COMMISSION ANIMATIONS

Elle participe à l'organisation des différentes manifestations communales qui ont lieu tout au long de l'année (animations estivales, forum des associations, fête de la musique, etc.). Elle a aussi pour objectif de favoriser le développement de la vie associative en aidant les associations à réaliser leurs projets.

- **Patrick OYSELLET**
- Maryline GIRAUD
- Jonathan MICHEAU
- Carl REMAUD
- Rosane POLIDORI
- Nicolas VOY
- Dominique ROBIN
- Gérard BOURON

COMMISSION COMMUNICATION

Elle définit les moyens de communication à mettre en œuvre afin d'informer de façon régulière la population, de promouvoir les actions de la commune et des associations. Elle est chargée d'élaborer les supports de communication ainsi que de gérer les réseaux sociaux et le site internet de la ville.

- **Rosane POLIDORI**
- Céline PAOLI
- Karine RIANI
- Huguette VANHAUTE
- Alain MICHEAU
- Evelyne LIEVOUX (son suppléant : Jean HERB)

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Elle est chargée de l'élaboration et du suivi des règlements intérieurs municipaux.

- Nathanaëlle CADUE
- Didier LE BRAS
- Céline PAOLI
- Audrey GIBOULEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intervient dans les domaines suivants : l'aide sociale légale et facultative, les actions et les activités sociales.

- **Présidente : Sonia GINDREAU**
- **Vice-présidente : Catherine BESNARD**
- Rosane POLIDORI
- Maryline GIRAUD
- Huguette VANHAUTE
- Evelyne LIEVOUX
- Yolande MACHUT (UDAF)
- Bernadette RAY (Secours Catholique)
- Jean-Michel RAVON (Valentin Haüy)
- Jean-Paul CHAMPION (Les Amis Jardais)
- Raphaël TOLVE (AIDVY)



RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Le bâtiment existant de la Mairie ne répond plus aux normes d'accessibilité et aux besoins des services publics. C'est pourquoi la Municipalité précédente avait engagé une réflexion sur la rénovation-reconstruction de la Mairie. Nous avons repris leurs grands principes et décidé de commencer les travaux.



Le cabinet d'architecture Blanchard-Marsault-Pondevie à La Roche-sur-Yon, a été retenu pour la réalisation de ce projet. Les travaux débuteront normalement en septembre 2021 pour une durée de 10 mois.

Objectifs :

- Aménagement plus fonctionnel de l'accueil des administrés ;
- Mise en conformité thermique du bâtiment ;
- Agrandissement nécessaire des espaces de travail des agents municipaux et du local des archives ;
- Remise aux normes d'accessibilité : toilettes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et installation d'un ascenseur pour l'accès à l'étage du bâtiment historique qui sera lui aussi intégralement rénové.

Ces construction et réhabilitation permettront de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, d'améliorer l'accueil et les services proposés aux usagers, ainsi que de réduire les coûts annuels liés à la consommation énergétique.

Vous serez informés de l'avancée de ce projet de rénovation, par le biais du site web de la ville et de la revue « La Conchette ».



POSTE DE SECOURS DE LA PLAGES DE LA MINE

Le poste de secours de la plage de la Mine va faire l'objet d'une rénovation en vue d'avoir une meilleure intégration paysagère. Elle sera menée en deux temps : en 2021, les services techniques rénovront l'intérieur du bâtiment et suivra en 2022-2023, l'intégration du bâtiment dans le paysage.

Cette dernière phase sera menée en parallèle avec le classement Grand site de France et son programme d'actions qui sera déployé sur le Talmondaï.

RÉNOVATION DU MOULIN

Le moulin de Conchette a besoin de se refaire une santé ! En 2021, ses ailes dites vergues vont être remplacées, ainsi que l'arbre moteur qui permet leur rotation. En effet, le bois est altéré de l'intérieur, en raison du vieillissement et de l'usure des pièces dus aux conditions météorologiques.

Cette opération de rénovation a lieu tous les 15 ans. Le dernier changement date de 2005.





NOUVELLE ENSEIGNE LUMINEUSE POUR LE CINÉMA

En début d'année 2020, une enseigne lumineuse a été installée sur la devanture du cinéma « Les Ormeaux », par l'entreprise Graph Images. Les agents des services techniques ont également peint le logo du cinéma sur la façade du bâtiment (Rue des Echolères) afin d'avoir une meilleure visibilité de celui-ci.

De jour comme de nuit, cet établissement est désormais facilement identifiable grâce à l'installation de cette nouvelle signalétique.



MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La ville de Jard-sur-Mer s'est engagée à rendre ses établissements recevant du public accessibles à toutes et tous dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Ce programme de travaux établi en 2016 prendra fin en 2021.

Durant l'année 2020, divers travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux ont été effectués :

- mise en place de sièges de douche rabattables dans les vestiaires du stade et du complexe sportif ;
- installation d'un système d'aide à l'écoute (boucle magnétique) à l'accueil de la Mairie, de la bibliothèque et de l'Office de Tourisme, pour les personnes sourdes ou malentendantes ;
- création d'un contraste visuel des marches de l'escalier du complexe sportif ;
- fabrication d'une rampe d'accès pour le vestiaire des équipes de football ;
- aménagement des toilettes PMR avec la pose d'une barre d'appui.

En 2021, l'achat d'un élévateur permettant l'accès à la scène de la salle des Ormeaux et la pose d'un ascenseur au complexe sportif de Madoreau sont les deux principaux travaux à réaliser.



Quelques CHIFFRES

Au 30/11/2020

- > **4 permis d'aménager** (lotissement) ont été délivrés contre 2 en 2019 sur la même période.
- > **98 permis de construire ont été accordés contre 123 l'an dernier.** Sur ces 98 permis de construire, 52 étaient destinés à la construction de maisons individuelles, dont 71% pour une occupation principale et 29 % à titre secondaire.
- > **182 déclarations préalables de travaux** concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux auront été également instruites par le service urbanisme.



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Spécialité architecture et urbanisme (en ce qui concerne)
Architecte - PCA architecte et urbanisme (en ce qui concerne)
Architecte - Atelier 101 de Architecture (Vendée)
Photographe - François GUYOT



LA SÉCURITÉ EN 2020



L'année 2020 a été vraiment très particulière et restera dans nos mémoires.

Suite à la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence a été déclaré et le gouvernement a mis en place des mesures que nous ne connaissions pas, comme le confinement, les attestations de déplacement dérogatoire et le port du masque obligatoire.



La commune de Jard-sur-Mer a également pris, lors du premier confinement, divers arrêtés dont l'un interdisant toutes nouvelles occupations des résidences secondaires, afin de limiter la propagation du virus et d'éviter le changement de lieu de confinement.

Toutes ces mesures ont apporté un changement dans les missions de la Police Municipale, qui s'est chargée de les faire respecter. Des contrôles, avec les agents des services techniques, ont été mis en place sur le marché hebdomadaire, afin de réguler la fréquentation et pouvoir le garder ouvert. Les policiers municipaux ont également procédé aux contrôles des automobilistes pour vérifier qu'ils avaient bien leur attestation de déplacement. Cela a permis de faire respecter davantage le confinement.

En revanche, la saison estivale a été plus calme puisque les grandes animations ont été annulées sur décision du Préfet. Mais le nombre d'estivants était toujours aussi important. Face à cet afflux touristique, le port du masque a été rendu obligatoire dans l'espace public, pour garantir la sécurité de chacun, habitants, commerçants, usagers et touristes.

La commune a pu également maintenir les « Nocturnes du Port » en modifiant la disposition des stands afin de respecter les distanciations.

DISTRIBUTIONS DE MASQUES

Lors du premier confinement, deux distributions de masques ont été organisées sur le parking des Ormeaux :

la première destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans (qui représentent environ 75% de la population jardaise) ainsi qu'aux personnes fragiles de moins de 60 ans, et la seconde, au reste de la population. La mise en place des points de retrait des masques, leur distribution et la régulation des véhicules ont nécessité la mobilisation des élus, des agents administratifs, les services techniques et la Police Municipale.



EN ROUTE POUR 2021

Un nouveau plan de circulation va être étudié dans le but de permettre les liaisons douces* sur les axes principaux : le bourg, les plages et le port, avec une cohabitation harmonieuse entre les véhicules, les piétons, les vélos et les PMR.

De plus, des aménagements sont prévus pour réduire la vitesse dans certaines zones, sécuriser les sorties des piétons du complexe sportif de Madoreau, définir des zones de stationnement, une circulation fluide et une cohérence dans la signalisation... Ce projet sera mis en place en 2022, après une phase d'essai en 2021.

* Une liaison douce est un axe de circulation destiné à tous les moyens de déplacement non motorisé (marche, vélo, rollers, trottinette...).



AMÉNAGEMENT DES RUES PAUL BAUDRY ET SAINTE-ANNE

La commune a acquis une parcelle au niveau du carrefour de la rue Sainte-Anne et de la rue Paul Baudry afin de réaliser des travaux d'élargissement de cette intersection. L'objectif de ce projet était d'agrandir l'angle pour faciliter la circulation des automobilistes et sécuriser ce carrefour, notamment pour les piétons.

560 m² de chaussée en enrobé noir, 255 m² de trottoir en enrobé beige ainsi que 96 mètres linéaires de caniveaux ont dû être repris pour sa réalisation. De plus, un petit massif a été créé par le service « Espaces Verts » afin d'agrémenter ce carrefour indispensable à l'accès au centre-ville.

Quant à la rue Sainte-Anne, la chaussée composée d'un enrobé beige était très dégradée. Des travaux ont donc été entrepris. Elle a été reprise par un enrobé noir sur toute la longueur, plus résistant dans l'avenir.



Travaux d'effacement des réseaux aériens

> 2020

Les opérations d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de télécommunication se poursuivent dans le secteur des rues du Boisdet et de la République. L'achèvement du terrassement est prévu pour la fin du mois de février 2021. Ensuite, en mars et en avril, les réseaux aériens abandonnés et les poteaux (béton et bois) seront retirés. Une réflexion est menée pour le réaménagement futur des rues très impactées par les travaux de terrassement.



> 2021

Un programme d'effacement de réseaux est engagé pour les trois prochaines années. Pris en charge à 70% par le SyDEV, ces travaux contribuent à améliorer l'esthétique urbaine tout en sécurisant les réseaux électriques. Il consiste aussi, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, à la mise en place d'un fourreau, sur les artères principales (rue Georges Clémenceau et rue Foch).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Vendée Numérique développe les réseaux Haut et Très Haut Débit sur le département. Cette opération nécessite la reconstruction complète des réseaux télécoms existants dans le but d'offrir aux particuliers des débits supérieurs à 100 Mb.



Pour connaître votre éligibilité à la fibre, consultez la carte interactive sur : www.vendeenumerique.fr. Celle-ci permet de suivre l'avancée des travaux sur le réseau de Vendée Numérique.



Environnement

Vendée Grand Littoral innove avec un circuit cyclable thématique

Ouvert fin juillet 2020, entre Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer, le circuit cyclable « Ça roule avec Richard Cœur de Lion » vous propose de partir à la découverte d'un patrimoine naturel et culturel remarquable, ainsi que d'explorer l'histoire de Vendée Grand Littoral.

Pour mieux connaître Richard Cœur de Lion et se plonger dans son époque, cet itinéraire cyclable de 28,5 km est jalonné de neuf panneaux d'interprétation situés à des points stratégiques : les marais à poissons, le chenal du Payré, l'Observatoire du Marais, le port de la Guittière, les Hautes Mers, le château de Talmont, l'Abbaye Royale de Lieu Dieu, les marais salant et l'église Sainte-Radégonde.

Sur chacun de ces points, des panneaux d'interprétation vous donnent les clés pour comprendre comment a été façonné ce territoire au fil des siècles, avec comme fil rouge, la figure de Richard Cœur de Lion.



Renseignements :
Départ du circuit depuis Talmont-Saint-Hilaire (centre-ville et port de la Guittière) ou Jard-sur-Mer (église Ste Radégonde et centre-ville).

Carte disponible sur : www.destination-vendeegrandlittoral.com



Éclairage du stade municipal

Au stade municipal, l'éclairage existant a été remplacé par un système de lampes à LED, plus économe. Neuf projecteurs ont donc été installés afin de réduire la consommation énergétique et de disposer d'un éclairage de meilleure qualité. Ceux-ci s'allument automatiquement en fonction de la luminosité extérieure, grâce à un interrupteur crépusculaire, ce qui signifie que l'allumage ne peut se faire qu'à la tombée du jour. Ils sont également programmés pour s'éteindre à 23h.

Cette rénovation était nécessaire au vu de la fragilité des mâts en béton et de la vétusté du système électrique. Des mâts en acier galvanisé ont été mis en remplacement de ceux anciens.

Installation d'une ombrière photovoltaïque

L'installation d'une ombrière photovoltaïque est prévue début février 2021, sur le parking du Fief l'Abbesse. Ces ombrières solaires permettront de produire 130 MWh par an d'électricité verte (selon les conditions météorologiques), soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de 55 foyers (hors chauffage).



Le parking doté de 36 places de stationnement sera entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques (environ 576 m²). Les véhicules seront ainsi abrités des intempéries, de la pluie mais également du soleil. Il est envisagé par la suite d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques.

Ce projet est mené en partenariat avec Vendée Énergie qui prend en charge l'installation et l'exploitation de cet équipement.

CIMETIÈRE



Au cimetière, l'espace réservé au dépôt d'urnes funéraires a été réaménagé et agrandi. Des colombariums supplémentaires ont été installés permettant ainsi de disposer de 90 nouveaux emplacements.

Les agents des services techniques ont également réalisé un béton désactivé sur les pourtours des colombariums.

Test d'enherbement sur les trottoirs

Depuis 2008, la ville a engagé une démarche environnementale « zéro pesticide » qui se traduit par le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des rues. En 2018, l'objectif du « zéro phyto » a été atteint d'où un enherbement plus prononcé dans les allées du cimetière, le lieu le plus complexe en termes d'entretien. Le désherbage est devenu chronophage.



Dans la continuité de cette démarche, il a été décidé de tester l'enherbement de certaines rues. Cette solution présente plusieurs avantages : des tontes plus espacées permettant un gain de temps et l'acceptation du végétal en ville tout en gardant une cohérence dans la gestion de l'espace public. Elle a aussi comme atouts de favoriser la biodiversité, d'éviter une artificialisation systématique des sols ainsi que de réduire l'effet de chaleur sur le sol.

Deux secteurs vont ainsi servir de zones tests : la rue du Four à Chaux et la rue des Artisans.

Jeunesse



En raison de la COVID-19, les programmes ont été modifiés au cours de l'année 2020. Le Passeport du Civisme, les projets du Conseil Municipal des Enfants, le Parcours du Cœur et la classe de neige, n'ont pas pu aboutir.

Continuité pédagogique pour les élèves

Durant les périodes de confinement, maintenir la continuité pédagogique avec les élèves a été une nécessité. Les enseignants ont su faire preuve d'adaptation et travailler différemment : cours à distance, prise de contact régulière par téléphone, mail ou visioconférence, avec chacune des familles, et réalisation de défis (construire la plus haute tour, faire un poisson sans feutre et sans crayon...).

En juin 2020, l'enseignement en distanciel a cessé et les enfants ont pu retourner à l'école en respectant le protocole sanitaire imposé par l'Éducation Nationale.

À l'école Jacques Tati, les enfants ont expérimenté une nouvelle pratique pédagogique : faire cours en extérieur, permettant ainsi de respecter plus facilement la distanciation physique. N'oublions pas l'équipe en charge de la restauration scolaire, les ATSEM, le personnel d'entretien des locaux, qui ont su s'adapter à toutes les situations liées à cette crise sanitaire.

Pour l'année 2020/2021, une bonne nouvelle, les effectifs sont stables, voire en légère augmentation à Jard-sur-Mer. Au total, ce sont 104 enfants qui ont pris le chemin de l'école en septembre.

Les équipes enseignantes peuvent compter sur le soutien de la Municipalité pour mener à bien leurs projets éducatifs.





Distribution de masques pour les enfants

Depuis la rentrée du lundi 2 novembre, le port du masque est devenu obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus dans toutes les écoles. La Mairie a donc décidé de fournir deux masques en tissu, lavables et réutilisables, à chaque enfant scolarisé aux écoles publique Jacques Tati et privée Saint Joseph.



Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni début mars 2020. Lors de cette séance, les élus ont présenté leurs projets, dont l'opération « une naissance = un arbre » qui a été réalisée durant le premier confinement.

Sept arbres ont été plantés pour marquer l'arrivée des nouveau-nés de l'année écoulée. Le conseil a pu choisir, avec le service « Espaces Verts », le lieu de plantation et les essences qui depuis poussent à l'Observatoire des Marais.

PASSEPORT DU CIVISME 2019-2020



Le Passeport du Civisme, mis en place à la fin de l'année 2019, n'a pas pu être mené à bien. Au vu de cette crise sanitaire inattendue, toutes les actions n'ont pas pu être réalisées. Toutefois, les enfants de CM2 des deux écoles ont pu valider courant février l'action « pour se protéger et porter secours » en s'immergeant au cœur du quotidien des pompiers. Le transport des élèves jusqu'à la caserne a été assuré à bord des véhicules de pompiers. Toute la journée, ils ont pu participer à divers ateliers.

Deux enfants ont réalisé une action dite « individuelle », à l'EHPAD Ste Anne, en partageant un repas avec les aînés.

Merci à toutes les personnes qui se sont investies dans cette démarche et qui se sont engagées à participer aux actions destinées aux scolaires.

PARCOURS DU CŒUR SCOLAIRE

Chaque année, les élèves des écoles de Jard-sur-Mer participent au Parcours du Cœur Scolaire.

Cette action nationale portée par la Fédération Française de Cardiologie a pour objectif de sensibiliser les enfants à prendre soin de leur cœur et de les prévenir des maladies cardio-vasculaires.

En accord avec les directeurs des écoles, cette journée consacrée à la pratique sportive et à l'équilibre alimentaire aura lieu le vendredi 26 mars 2021 !



LES QUATRE SAISONS



Les communes de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé une politique globale sociale pour les enfants et les jeunes sur leur territoire, en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant la gestion éducative, pédagogique et financière à l'association « Les Quatre Saisons ». Le Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse est depuis janvier 2015, en partenariat avec 4 communes : Longeville-sur-Mer, Avrillé, Le Bernard et Saint-Hilaire-la-Forêt. Ceci permet aux résidents de ces 4 communes de bénéficier du tarif préférentiel appliqué aux habitants de Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

L'association compte à ce jour 180 familles adhérentes.

Espace Enfance

L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente adapté aux enfants de 3 à 11 ans en écoles maternelles et élémentaires. Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

Ouverture tous les mercredis et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.

Espace Jeunesse

L'Espace Jeunesse est ouvert à tous les jeunes, de 12 à 17 ans (collégiens et lycéens).

Différents espaces conviviaux sont mis à leur disposition ainsi que la possibilité de participer à des activités manuelles, sportives, culturelles et culinaires, sorties, séjours, etc.

Ils ont accès à un baby-foot, un billard, un coin détente et un plateau sportif..

Ouverture les mercredis et samedis (hors vacances scolaires) et du lundi au vendredi (hors jours fériés), pendant les vacances scolaires, de 14h00 à 18h00.

Les manifestations locales

Au-delà des activités spécifiques Enfance et Jeunesse, notre association organise des manifestations locales ouvertes à tous, avec la plupart du temps le soutien d'associations locales :

- la Journée du Jeu ;
- le Rallye-Vélo avec l'association du VTT-SVSJ ;
- divers autofinancements tout au long de l'année (jus de pomme, viennoiseries, pizzas...).

La Présidente, Honorine BLUTEAU, les membres du Conseil d'Administration et l'équipe permanente souhaitent une bonne année 2021 à tous ses adhérents, familles, partenaires actuels et futurs.

À très bientôt à l'Espace Enfance Jeunesse ou lors de nos manifestations.

Espace Enfance Jeunesse
Rue des Quatre Saisons
85520 SAINT-VINCENT-SUR-JARD
Tél. : 02 51 90 99 64
E-mail : accueil@les4saisons.org
Site : les4saisons.org





Affaires sociales

Centre Communal d'Action Sociale au service des administrés jardais



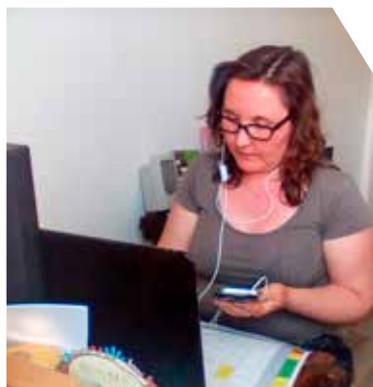
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui a pour objectif de venir en aide aux différents administrés de la commune : personnes en situation de handicap, enfants, familles en difficulté, personnes âgées... Il a aussi un rôle d'écoute, ainsi qu'un rôle d'information concernant toutes les questions liées à la vie quotidienne.

Composé d'élus et de représentants associatifs, le Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire a été renouvelé suite aux élections municipales. Les administrateurs du CCAS sont : Sonia GINDREAU, Catherine BESNARD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD, Huguette VANHAUTE, Evelyne LIEVOUX, Yolande MACHUT (UDAF), Bernadette RAY (Secours Catholique), Jean-Michel RAVON (Valentin Haüy), Jean-Paul CHAMPION (Les Amis Jardais) et Raphaël TOLVE (AIDVY).

Cette équipe souhaite mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins des habitants de la commune. Depuis juin 2020, elle s'est réunie trois fois pour accorder les demandes d'aides sollicitées par des familles et des personnes en difficulté.

Les nouveaux membres vont réaliser une analyse des besoins sociaux, laquelle consiste en la production d'un diagnostic sociodémographique. Celle-ci est faite en lien avec les partenaires présents sur le territoire et est assortie de possibles analyses thématiques les années suivantes. Cette étude des besoins est indispensable pour adapter et renforcer la politique sociale municipale.

CCAS au contact des personnes isolées pendant le confinement



Pendant les deux confinements, le CCAS a apporté une attention particulière aux personnes âgées, isolées et/ou fragilisées en les appelant périodiquement pour maintenir un lien social et répondre à des besoins éventuels.

Le registre du plan de prévention de la population jardaise consigne les coordonnées des personnes isolées ou n'ayant pas de famille à proximité. Vous êtes vous-même concerné(e), vous connaissez des personnes fragiles, isolées ou en difficulté, contactez la Mairie au 02 51 33 40 17 (inscription gratuite et basée sur le volontariat).

Noël des aînés de la commune

Compte tenu de la crise sanitaire, les administrateurs du CCAS ont fait le choix de ne pas organiser de repas ni de spectacle, comme habituellement, pour les personnes de 75 ans et plus inscrites sur les listes électorales.

Ils ont donc choisi d'offrir un ballotin de chocolats et un Almanach de la Vendée, à chaque foyer de la commune composé d'une personne de 75 ans et plus.



Mi-décembre, ces présents ont été distribués à domicile par les administrateurs du CCAS, accompagnés d'une carte de vœux. Les aînés ont pu échanger avec eux dans le respect des gestes barrières.

Le portage de ces cadeaux a permis de rencontrer tous les aînés, car certains ne participaient pas au spectacle ou au repas annuel, ainsi que d'identifier des personnes vulnérables. Ces derniers souhaitaient apporter un peu de chaleur et de joie dans les foyers.

Le 23 décembre, un petit déjeuner a également été offert aux résidents de l'EPHAD Sainte-Anne.

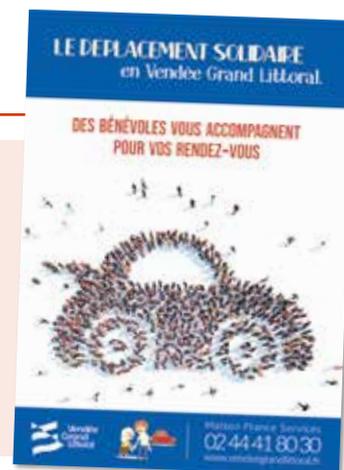
Transport scolaire

La compétence « transport scolaire » a été transférée du Département à la Région. Cependant, la ville continue à accompagner financièrement les familles jardaises pour les frais engagés au titre du transport scolaire des enfants allant dans l'un des deux collèges de Moutiers-les-Mauxfaits.

Un dossier de demande de remboursement est disponible en Mairie.

Déplacement solidaire

Si vous avez besoin de vous déplacer, vous pouvez contacter l'association « Déplacement Solidaire » qui offre ses services pour tous ceux qui sont dans l'incapacité de se déplacer seuls. Le principe du service proposé par l'association est simple : conduire à leurs rendez-vous (santé, courses, banque...) les personnes dépourvues de moyen de locomotion ou ne pouvant pas conduire. Des chauffeurs bénévoles assurent ce service moyennant une participation aux frais. **Appelez le 02 44 41 80 30 pour que l'association organise votre trajet.**



Association de Maintien À Domicile (AMAD) du littoral

Afin de répondre au mieux aux besoins nombreux des personnes âgées et handicapées du territoire, l'AMAD du littoral intervient sur tout le secteur du Talmondais.

L'association dispose d'un service de soins infirmiers qui dispense à domicile, au quotidien auprès des personnes, sur prescription médicale :

- des soins d'hygiène et des soins infirmiers,
- une aide à l'habillage,
- des aides à la mobilisation, aux transferts...

Ces soins, financés par l'assurance maladie, s'adressent à des personnes âgées et/ou dépendantes de plus de 60 ans, à des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies lourdes dans le cadre de l'hospitalisation à domicile et/ou de soins palliatifs ainsi qu'à des personnes handicapées de 18 à 60 ans.

Le secteur d'activité de ce service s'étend sur les neuf communes du canton de Talmont-Saint-Hilaire (Avrillé, Grosbreuil, Jard-sur-Mer, Le Bernard, Longeville-sur-Mer, Poiroux, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard, Talmont-Saint-Hilaire) et sur la commune de Sainte-Foy.

Les locaux, situés au 280 rue du Paradis à Talmont-Saint-Hilaire, sont ouverts les lundi et vendredi matin et le jeudi toute la journée. En dehors de ces horaires, l'AMAD du littoral reste joignable par téléphone, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h, au **02 51 96 01 39**. Un répondeur reste à disposition en dehors de ces horaires.

L'AMAD du littoral s'appuie sur ses valeurs fondatrices « l'accueil, l'aide et le soutien de la personne et de ses aidants par des services de qualité » et s'engage pour que chaque personne trouve dans ses services une réponse évolutive et de qualité, adaptée à ses attentes et ses besoins.

ADMR (Service à domicile)

Une aide à domicile proche de chez vous.



L'association locale ADMR de Jard/Longeville intervient sur la commune et propose des services à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que pour les familles : entretien du logement, aide à la personne, téléassistance, livraison de repas, garde d'enfants à domicile... Ce sont des services répondant aux besoins de chacun grâce aux 22 salariés que la crise sanitaire a mis en lumière par leur engagement de tous les jours, auprès des personnes fragiles.

L'ADMR, ce sont aussi des bénévoles qui, par leur présence, apportent un soutien aux personnes isolées et en perte d'autonomie. Une équipe de bénévoles réalise des appels de convivialité et des visites à domicile.

Nous souhaitons apporter plus et mieux à ceux qui nous font confiance. La qualité de notre service est une préoccupation constante. Venez nous rencontrer !

Adresse : 18 bis chemin du Rayon, 85520 Jard-sur-Mer
Nous sommes joignables, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, au **02 51 90 61 80**.

VENDÉE INCLUSION



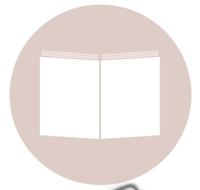
Le Chantier d'Insertion est une étape dans un parcours global. Il doit être l'occasion d'une véritable expérience de travail permettant une réadaptation professionnelle et l'acquisition de compétences. De plus, grâce au parcours intermédiaire, les salariés peuvent effectuer des missions de travail ponctuelles auprès de collectivités, d'associations, d'administrations, d'entreprises et de particuliers, en bénéficiant d'un accompagnement socioprofessionnel personnalisé.

Activités à disposition :

- Entretien espaces verts : débroussaillage, plantation, tailles (massifs, haies...), tonte...
- Entretien du linge : lavage, repassage, couture...
- Multiservices : aide à la restauration scolaire, garderie scolaire, peinture, manutention, pose de tapisserie, ménage...

Ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
02 51 34 59 92 • jobaci@orange.fr • 9 rue des Tamaris, 85310 RIVES-DE-L'YON





Affaires culturelles

Portail des médiathèques Vendée Grand Littoral en ligne

La Communauté de Communes a décidé d'ouvrir le portail des « Médiathèques Vendée Grand Littoral » dans le but d'offrir aux habitants du territoire, l'accès à de nombreuses ressources culturelles.

C'est l'occasion de découvrir des collections et de profiter de milliers de ressources en ligne : pièces de théâtre, livres numériques et livres audio...

Les usagers inscrits ou préinscrits au réseau ont accès, via leur espace adhérent, à 200 livres numériques et à des albums pour enfants. www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr



Commission culture et patrimoine

Afin de nous aider à sortir de cette crise et rompre l'isolement, nous avons plus que jamais besoin de la culture, facteur clé pour renforcer le lien social.

La commission culture a pu se réunir en novembre 2020, en visioconférence. Elle sera force de propositions auprès de Vendée Grand Littoral pour la mise en œuvre de projets culturels.

En 2021 ou 2022, en fonction de l'avancée du travail et des contacts pris, les membres de la commission souhaitent créer un évènement autour du théâtre, éventuellement sous la forme d'un festival.

La culture en 2020 mise à mal par la crise sanitaire

En effet, les grands évènements culturels comme la journée des écrivains, n'ont pas pu avoir lieu. Cette journée, initiative jardaise, reprise par la Communauté de Communes sera, on l'espère, organisée en 2021.

La date n'est pas encore fixée. Mais afin d'intégrer un programme plus vaste, elle devrait se dérouler au 2^{ème} semestre 2021 avec de nombreuses nouveautés.

EXPOSITION PERMANENTE DU PORT

L'exposition permanente du port de plaisance de Jard-sur-Mer, retardée en raison de la crise sanitaire, verra le jour en 2021, avec un petit bonus au projet initial. Les chevalets qui supporteront les photos ont été réalisés par les agents des services techniques et sont prêts.



UNE NAISSANCE, UN LIVRE

La commune reprend l'initiative « une naissance = un livre », considérant qu'il est important de proposer des ouvrages aux plus petits pour permettre leur ouverture d'esprit... à tout âge. L'année 2020 fût prometteuse puisqu'il y a eu 12 naissances dans la commune.

Parents : n'oubliez pas de venir chercher votre livre à la Mairie, au moyen du bon qui vous est adressé par courrier.



Animations

Été 2020

Comme chaque été, Jard-sur-Mer s'anime, pour le plus grand plaisir des touristes comme des habitants. Mais dans ce contexte inédit lié à la crise sanitaire, les animations prévues par la Municipalité et les associations pour l'année 2020 ont été perturbées.



Néanmoins, la commune a pu maintenir quelques manifestations telles que les concerts sur le port, les cirques, les spectacles de marionnettes, les jeux de société dans la rue piétonne, la Fête de la Mer et les 3 marchés (« Nocturnes du Port », « Mercredis Gourmands » et marché hebdomadaire du lundi). Différentes mesures ont été mises en place afin d'offrir aux habitants mais aussi aux touristes, ces animations : port du masque obligatoire, mise en place de ganivelles autour du podium et respect des gestes barrières.

Grande nouveauté de 2020, une opération de marquage de vélos a été organisée auprès des citoyens dans le but de permettre la traçabilité des vélos en cas de vol. De plus, l'association « Les Petits Débrouillards » s'est rendue une nouvelle fois aux abords de la plage du Pé du Canon pour proposer le 24 juillet, aux enfants, des jeux et une exposition interactive sur la gestion durable de la zone côtière.

Bien entendu, les grands rassemblements n'ont pas pu avoir lieu tels la fête de la musique, le feu de la Saint-Jean, les feux d'artifice des 13 juillet et 15 août, ainsi que les bals populaires.

Quant aux associations jardaises, elles ont dû annuler un bon nombre d'évènements, à savoir les lotos, les repas dansants, les concours de belote, les randonnées, les tournois sportifs, la Jard Run Color et bien d'autres encore. Ces annulations ont eu pour conséquence directe un gros manque à gagner pour leurs équilibres financiers. Nous pensons également aux commerçants et aux artisans pour qui la situation est toujours compliquée.

Forum des associations

Le Forum des Associations organisé le 12 septembre dernier par la ville a connu une nouvelle fois un vrai succès et a permis à chacun de découvrir la richesse des activités proposées à Jard-sur-Mer dans divers domaines : culture, arts, sport, loisirs, etc.

Une vingtaine d'associations étaient présentes pour faire connaître leurs activités, vous informer, répondre à vos questions et vous convier à leurs prochains rendez-vous. Durant cette matinée, l'association Danses et Cie a proposé au public des démonstrations de danse et de tai-chi.



Maisons et Jardins fleuris

La 11^{ème} édition du concours annuel des « Maisons et Jardins Fleuris », organisée par la ville, n'a pas eu lieu, en raison des conditions exceptionnelles liées à la COVID-19. Toutefois, la Municipalité remercie chaleureusement les participants des années précédentes pour leur investissement et leur contribution au fleurissement de la ville.

Préparation des animations 2021

Les perspectives pour 2021 sont pleines d'incertitudes mais nous devons rester optimistes. Nous allons retrouver le dynamisme, la passion et la sérénité qui font notre force et notre réputation grâce à l'implication de tous.

De nouveaux projets culturels et sportifs sont à l'étude. Nous devons nous ouvrir à l'extérieur ; c'est de cette façon que nous avancerons pour faire connaître notre ville du littoral pleine de caractère, où il fait bon vivre.



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DES LOISIRS

Suite aux élections municipales, le collège des élus, présent au sein du Conseil d'Administration de l'OMSL, a été modifié. Ce sont donc Sonia Gindreau, Patrick Oysellet, Carl Remaud, Jonathan Micheau, Jean Herb et Martine Marette qui ont été nommés représentants de la Mairie, pour assister aux assemblées générales de l'OMSL et aux réunions préparatoires des événements sportifs.

Lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2020, en présence des associations sportives membres et affiliées à une fédération, Patrick Oysellet a été désigné Président de l'OMSL ; il remplace Sonia Gindreau, Maire de la commune, qui devient Présidente honoraire.

En 2020, plusieurs changements ont eu lieu dans les associations membres. L'association Nordic Terre Océane, créée en 2020 et affiliée à la Fédération Française de la randonnée pédestre, a rejoint l'OMSL, tandis qu'a été déploré le départ du Kite Sud Vendée. Au total, ce sont 12 associations qui participent, chaque année, à l'organisation du Triathlon, du Trail de la Vinière et du Téléthon.



Le bilan de l'année 2020 a été contrarié par les mesures sanitaires entrées en vigueur dès le mois de mars et par la longue interruption qui a suivie. En effet, le traditionnel triathlon qui devait avoir lieu le 17 mai, a été reporté à l'année suivante en raison de la COVID-19. Il n'a pas été le seul rendez-vous sportif annulé l'année dernière : le Trail de la Vinière du 22 août n'a, lui aussi, pas pu avoir lieu.

Ce fût une grande déception pour les triathlètes, les coureurs et les membres de l'OMSL, qui espèrent pouvoir reprogrammer ces deux événements sportifs en 2021.



Confinés mais solidaires pour le Téléthon 2020

La crise sanitaire et le confinement ont bouleversé l'organisation des animations au profit du Téléthon. La plupart des actions solidaires, menées habituellement tout au long du week-end, par les bénévoles des associations, ont dû être annulées. Les membres de l'OMSL n'ont cependant pas baissé les bras et ont repensé leur programme d'activités.

Ils ont donc tenu une permanence le samedi 5 décembre au matin, à la salle de l'Hôtel de Ville afin de récolter des fonds pour faire avancer la recherche contre les maladies génétiques rares.

Merci aux donateurs d'avoir participé à cet élan de générosité. Grâce à vous tous, le montant reversé à l'AFM-Téléthon est de 1 929 €.

DATES À RETENIR

34^{ème} TRIATHLON

Dimanche 23 mai 2021

> Triathlon S

> Triathlon XS

> Duathlon Avenir

14^{ème} TRAIL DE LA VINIÈRE

Samedi 28 août 2021





INOV 85



INOV À VOS CÔTÉS POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET D'ENTREPRISE

Vous avez un projet d'entreprise sur la commune de Jard-sur-Mer ?

**Vous souhaitez vous lancer, créer une activité ?
Reprendre une entreprise ? Développer vos services ?**

L'association « Initiative Nord et Ouest Vendée » vous soutient pour réaliser votre projet. Antenne locale du 1^{er} réseau associatif de l'accompagnement et du financement de la création, de la reprise et de l'aide à la croissance des entreprises françaises, cette association accueille tous types de porteurs de projets en phase de création/reprise ou installés depuis moins de 2 ans (jusqu'à 5 ans après immatriculation pour les projets de croissance d'activité).

Ses missions :

- Vous apporter un soutien technique professionnel et gratuit à votre montage de projet ;
- Vous proposer un prêt d'honneur au taux de 0% sans garantie ni caution personnelle ;
- Vous apporter une expertise locale et personnalisée, pour vos premières années d'activité, afin de favoriser la pérennité de l'entreprise.

L'aide financière d'INOV, de 1 500 à 33 500 €, est attribuée par un comité d'agrément où des bénévoles se réunissent pour vous rencontrer et vous conseiller sur votre future vie de chef d'entreprise.

INOV ET VENDÉE GRAND LITTORAL

Depuis 2013, sur le territoire Vendée Grand Littoral, INOV a soutenu 102 entreprises permettant la création ou le maintien de 244 emplois.

Le taux de pérennité à 5 ans s'élève à 86%. 1 308 069 € ont été prêtés à ces entrepreneurs.

2020 connaît quelques bouleversements mais l'entrepreneuriat motive toujours : 10 entreprises ont été soutenues, représentant 47 emplois (création/maintien) et 89 175 € de prêts accordés.

Deux entreprises jardaises font partie des lauréats 2020 : la société paysagiste J. MOUSSION et « Côte & Mer » créée par C. THIRODE, qui propose des excursions nautiques. Elles ont pu bénéficier d'un soutien via un prêt de 3 050 € et de 8 375 €.

Expression libre

EXPRESSION DES ÉLUS « UNIS POUR JARD-SUR-MER »

Nous avons été élus, dans des circonstances exceptionnelles et une forte abstention. Avec 47,8% des voix, nous ne sommes que 5 élus sur 23, mais très présents !

La nouvelle majorité doit faire face à la crise au jour le jour et nous la soutenons dans ses actions mais, plus la crise s'approfondit, plus il y a nécessité de multiplier les initiatives pour les plus vulnérables sur les plans sanitaires, économiques, sociaux et sociétaux et ce, pour longtemps... bien au-delà du vaccin !

Dans ce contexte, nous regrettons que la nouvelle majorité ait à gérer des décisions votées dans la précipitation à la fin du mandat précédent. Décisions qui ne sont pas, pour nous, des priorités (ombrières, reconstruction de la Mairie).

À l'heure où nous écrivons ces lignes, un débat budgétaire aurait pu classer les priorités de la nouvelle équipe et les changements souhaités. Nous pensons que les Jardais attendent des décisions pour faire face au manque de médecins et professions paramédicales, offrir des logements aux jeunes ménages, rénover les écoles, mettre en accessibilité les trottoirs et espaces publics (stationnement autour des enceintes sportives), améliorer une voirie en déshérence, maintenir et développer les petits commerces, soutenir la transition énergétique. Nous pensons que les Jardais attendent, en priorité, ces investissements.

Au-delà, nous souhaitons travailler pour que certains de nos projets soient pris en considération. Citons 2 exemples :

- La mise en place d'une mutuelle communale collective, permettant une couverture santé de qualité à coût attractif. Une enquête auprès des Jardais pourrait être rapidement diligentée.
- La sanctuarisation du « poumon vert » de Jard et sa transformation en nouvel atout de notre « destination nature » ce qui demande de revoir rapidement le PLU.

Nous voulons ces priorités pour vous. Nous resterons vigilants et nous continuerons à être une opposition constructive. Soyez assurés de notre pleine énergie pour appuyer toutes mesures qui aient, en ces temps difficiles, directement un impact sur votre vie au quotidien.



Jard utile

RESTEZ INFORMÉS !

Le service communication de la ville relaie, auprès de l'ensemble de la population, les actualités et événements qui ont lieu sur la commune. Vous pouvez retrouver toutes les informations pratiques et utiles sur différents supports :

- Site internet : www.ville-jardsurmer.fr ;
- Page Facebook : Ville de Jard sur Mer ;
- Panneau d'information lumineux situé rue de l'Océan ;
- Bulletin municipal distribué courant janvier dans vos boîtes aux lettres et téléchargeable sur le site internet de la ville ;
- La Conchette mise à disposition à la Mairie, à l'Office de Tourisme ou au Super U de Jard-sur-Mer et téléchargeable sur le site internet de la ville ;
- Affiches apposées dans les panneaux d'information (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrée des plages lors de la saison estivale) et flyers pour assurer la promotion des événements.



MÉDIATHÈQUES : INSCRIVEZ-VOUS !



En Vendée Grand Littoral, la culture n'a jamais été aussi accessible. 14 médiathèques vous offrent la possibilité d'emprunter gratuitement des ouvrages parmi 50 000 références. L'accès au portail web vous ouvre une multitude de ressources numériques. Et toute l'année, un programme d'animations pour petits et grands vous donne rendez-vous pour partager des moments de découvertes et d'émotions. Plus d'infos : www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr

SENIORS : DES ATELIERS POUR VIEILLIR EN PLEINE SANTÉ



En 2020, la Communauté de communes a lancé « Activ'âge », un programme d'ateliers destinés aux seniors. Objectif : les aider à bien vieillir à travers des rencontres et des ateliers centrés sur des thématiques fortes : l'alimentation, la mobilité, la mémoire, la relaxation, la beauté... A vos agendas !

FRANCE SERVICES À VOS CÔTÉS POUR VOS DÉMARCHES



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous êtes peu à l'aise avec les outils numériques ? A Moutiers-les-Mauxfaits, France Services vous accueille. Vous pourrez y réaliser vos formalités grâce à un point informatique et bénéficier d'un accompagnement sur-mesure. A noter que des permanences ont lieu dans d'autres communes et que des cours gratuits d'informatique sont régulièrement proposés (à Moutiers ou dans les communes). **Contact : 02 44 41 80 30**

UN CENTRE NAUTIQUE POUR DÉCOUVRIR LA VOILE



Envie de se faire plaisir sur l'eau ? A Port Bourgenay, la Communauté de communes a créé un Centre Nautique proposant des stages de voile légère. Ouvert en période estivale ainsi que pour les vacances de Pâques et de la Toussaint, le Centre Nautique offre la possibilité aux plus jeunes (7/12 ans) de s'initier aux bases de la voile en optimist, sur un plan d'eau sécurisant. Pour les plus de 13 ans, une activité catamaran est proposée en mer. Les différents stages s'adaptent au niveau et aux envies de chacun.

Vendée Grand Littoral, c'est aussi...

-  **Accompagner les familles**
Animation du Lieu d'Accueil Enfants Parents et du Relais Assistants Maternels
-  **Préserver un environnement d'exception**
Gestion des déchets, prévention des risques d'inondations, gestion de l'assainissement collectif et non collectif et déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial.

-  **Encourager l'envie d'entreprendre**
Développement des Zones d'activités et des ports, accompagnement des entrepreneurs, des demandeurs d'emploi et déploiement du THD.
-  **Faire vibrer une terre d'émotions**
Développement du tourisme (Offices de tourisme, base de canoës de St-Benoist) et actions culturelles (Préhistoire du CAIRN, Folie de Finfarine, Pass culture nature aventure, Classes Patrimoine).



JARD SUR MER

CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DÉCHETS

DÉCEMBRE 2020

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

CONSIGNES DE COLLECTE

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Rentrez votre bac une fois la collecte réalisée.

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

◆ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.



ORDURES MÉNAGÈRES

◆ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



EMBALLAGES

PLASTIQUES, CARTONNÉS, MÉTALLIQUES



◆ Videz bien vos emballages.
◆ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres.
◆ Tous les papiers (colonne bleue) et les contenants en verre (colonne verte) se déposent dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

- ◆ J'ai besoin d'une carte d'accès pour les déchèteries ?
- ◆ Comment obtenir un bac jaune, un composteur ?
- ◆ Comment suis-je facturé ?

... toutes les réponses à vos questions sur :

www.vendeegrandlittoral.fr > Environnement et déchets > Collecte des Déchets



À votre écoute : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

☎ 02 51 207 207 - CHOIX 1

✉ dechets@vendeegrandlittoral.fr

JANVIER 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

FÉVRIER 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |

MARS 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

AVRIL 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |

MAI 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

JUIN 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |



JARD SUR MER

CALENDRIER 2021 DE COLLECTE DES DÉCHETS



CONSIGNES DE COLLECTE

1-Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.

2-Présentez votre bac poignée vers la route. Assurez-vous qu'il soit visible.

3-Rentrez votre bac une fois la collecte réalisée.

EMBALLAGES (BAC JAUNE)

◆ Déposez vos emballages en vrac dans le bac.



ORDURES MÉNAGÈRES

◆ Déposez vos ordures ménagères dans des sacs fermés.



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Nouveaux horaires d'été

ÉTÉ : AVRIL À SEPTEMBRE

| | JARD SUR MER | LE GIVRE | LE BERNARD | SAINT VINCENT SUR GRAON | TALMONT SAINT HILAIRE |
|----------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| LUNDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 |
| MARDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 |
| MERCREDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | | |
| JEUDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | |
| VENREDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 | | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 |
| SAMEDI | 8h30 - 12h30 14h - 17h30 |

HIVER : OCTOBRE À MARS

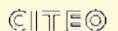
| | JARD SUR MER | LE GIVRE | LE BERNARD | SAINT VINCENT SUR GRAON | TALMONT SAINT HILAIRE |
|----------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LUNDI | | 9h - 12h 14h - 16h30 | 9h - 12h 14h - 16h30 | | 9h - 12h 14h - 16h30 |
| MARDI | 9h - 12h 14h - 16h30 | 9h - 12h 14h - 16h30 | | 9h - 12h 14h - 16h30 | 9h - 12h 14h - 16h30 |
| MERCREDI | 9h - 12h 14h - 16h30 | | 9h - 12h 14h - 16h30 | | |
| JEUDI | 9h - 12h 14h - 16h30 | |
| VENREDI | 9h - 12h 14h - 16h30 | 9h - 12h 14h - 16h30 | 9h - 12h 14h - 16h30 | | 9h - 12h 14h - 16h30 |
| SAMEDI | 9h - 12h 14h - 16h30 |

>> dernière entrée 15 min avant la fermeture <<
Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

- ◆ J'ai besoin d'une carte d'accès pour les déchèteries ?
- ◆ Comment obtenir un bac jaune, un composteur ?
- ◆ Comment suis-je facturé ?

... toutes les réponses à vos questions sur :

www.vendeegrandlittoral.fr > Environnement et déchets > Collecte des Déchets



À votre écoute : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

☎ 02 51 207 207 - CHOIX 1

✉ dechets@vendeegrandlittoral.fr

JUILLET 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

AOÛT 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

SEPTEMBRE 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | | | | |

OCTOBRE 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

NOVEMBRE 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |

DÉCEMBRE 2021

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|
| L | M | M | J | V | S | D |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

la fin du mois sera visible sur le calendrier 2022

Les services de la commune

MAIRIE



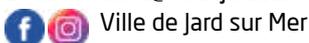
La Mairie est ouverte :

- du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 ;
- le jeudi, de 9h00 à 12h30 ;
- le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00.

Tél. : 02 51 33 40 17

Site Internet : www.ville-jardsurmer.fr

E-mail : mairie@ville-jardsurmer.fr



Service urbanisme : uniquement sur rendez-vous

- Mardi, de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h
- Mercredi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h30

POLICE MUNICIPALE

HORAIRES HORS-SAISON :

De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

JUILLET ET AOÛT :

De 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

En été, les bâtiments de la Police Municipale reçoivent les renforts de la Gendarmerie.

Tél. : 02 51 33 99 33

AUTRES SERVICES

Services techniques - ateliers : 02 51 33 64 75

ESPACE CULTUREL - MÉDIATHÈQUE

HORAIRES HORS-SAISON :

- Lundi et samedi : de 10h00 à 12h30
- Mardi et vendredi : de 15h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

JUILLET ET AOÛT :

- Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30
- Du mardi au vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h30

Tél. : 02 51 90 18 07

Site Internet : www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr

E-mail : mediatheques@vendeegrandlittoral.fr



Médiathèques Vendée Grand Littoral

CAPITAINE

La capitainerie est ouverte :

- Du 16 juin au 16 septembre : tous les jours, de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30.
- Du 17 septembre au 15 juin : le mardi et le vendredi de 10h00 à 12h00.

Tél. : 02 51 33 90 61

(agent technique portuaire : 06 85 43 60 52)

E-mail : ports@vendeegrandlittoral.fr

TRÉSORERIE DE MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

La trésorerie de Moutiers-les-Mauxfaits accueille le public, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30.

FRANCE SERVICES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Maison de Services Au Public (MSAP) à Moutiers-les-Mauxfaits est devenue « France Services ».

France Services vous aide pour vos démarches de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...) en mettant à votre disposition différents outils (point informatique, documentation, ateliers...) ainsi que des agents pour vous conseiller et vous accompagner individuellement.

À votre disposition sur place et en libre accès, un point informatique avec ordinateurs, imprimante et scanner vous permet d'accéder à des plateformes et services en ligne.

Avec sa labellisation de niveau national, France Services permet également de solliciter des rendez-vous auprès des différents partenaires : Préfecture de la Vendée (carte grise, permis), CAF, CPAM, CAUE, ENEDIS-EDF, ADILE, FEPEM, MSA, DDFIP (impôts), Mission Locale, IREPS, Pôle Emploi ainsi que les services de Vendée Grand Littoral (Maison Locale de l'Emploi, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Relais Assistantes Maternelles).

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h30

Mardi, jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

2 rue du Chemin de Fer - 85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS - Tél. : 02 44 41 80 30

E-mail : franceservices@vendeegrandlittoral.fr  FServicesVGL





INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

COMMENT S'INSCRIRE ? (art R5 du code électoral)

Se présenter à la Mairie
ou mandater un tiers et compléter
le CERFA⁽¹⁾ (récépissé
non obligatoire)

Adresser le formulaire CERFA
par correspondance
(date de réception fait foi)

S'inscrire par téléprocédure sur
le site « mon.service-public.fr »
(géré par l'INSEE)

Muni des pièces justificatives

Accompagné des pièces
justificatives

Joindre les pièces justificatives
numérisées ou photographiées

Arrêté du 29 août 2011 :
NOR : IOCA1124655A

⁽¹⁾ Faire compléter le CERFA dans tous les cas. Il contient des informations importantes pour l'électeur.

Une commune qui ne fait pas compléter le CERFA s'expose à des recours.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

(arrêté INTA1827997A du 16.11.2018 et circ. INTA1830120 du 18.11.2018)

Preuve de la nationalité

> carte nationale d'identité
ou passeport en cours de validité
ou dont la validité a expiré depuis
moins de cinq ans au jour du dépôt
de la demande d'inscription

> ou copie d'un acte de naissance
de moins de 3 mois
> ou certificat de nationalité
> ou décret de naturalisation
> ou une des pièces mentionnées
à l'article 1^{er} du décret précité

Preuve de l'identité (pour les personnes qui n'ont pu produire leur CNI ou leur passeport)

> carte d'identité de parlementaire
avec photo
> carte d'identité d' élu local avec photo
> carte vitale avec photo
> carte du combattant avec photo
> carte d'invalidité ou carte
de mobilité inclusion avec photo
> carte d'identité de fonctionnaire
d'État avec photo
> carte identité ou circul. avec photo
délivrée par les autorités militaires
> permis de conduire sécurisé UE
> permis de chasser avec photo
> récépissé délivré en échange des
pièces d'identité (contrôle judic.)

Ces titres doivent être en cours
de validité.

Preuve de l'attache avec la commune (datant de moins de 3 mois)

> facture ou quittance (eau - gaz -
élect. - tél. fixe ou assur. habitation
au nom de l'élect.)
> bulletin de salaire ou titre de pension
> certificat d'hébergement
établi par un parent ou autre
> preuve de résidence de 6 mois
dans la commune à la date
d'inscription
> TH, TF, CFE ou certificat
du perceuteur justifiant
de la 2^e année d'inscription
> pour les gérants : décision
de nomination ou copie des statuts
ou att. de la société

Les demandes sont examinées et validées (sauf dossier incomplet) dans les 5 jours après le dépôt du dossier.
Pour voter à un scrutin, l'électeur doit déposer sa demande d'inscription au plus tard le 6^{ème} vendredi avant le scrutin.
En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service élection de la Mairie (justificatif de domicile de moins de 3 mois à présenter).

Vos démarches administratives

Tous les renseignements sont disponibles et actualisés sur le site www.service-public.fr.

DÉMARCHES EN LIGNE

Quelle que soit la démarche, il suffit de créer un compte en quelques clics sur :

www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne souhaitée, puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

RECENSEMENT

CITOYEN OBLIGATOIRE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.



Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17 ou le Centre du Service National d'Angers au 02 44 01 20 50 ou par mail à csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr.

www.majdc.fr

CARTES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS, PERMIS DE CONDUIRE & CARTE GRISE



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Pour l'obtention d'un titre d'identité, les Mairies équipées les plus proches de Jard-sur-Mer sont :

Moutiers-les-Mauxfaits (Tél. : 02 51 98 90 33) moutiers-les-mauxfaits.fr > Rubrique « Mairie » > Demandes administratives

Les Sables-d'Olonne (Tél. : 02 51 23 16 00) lessablesdolonne.fr > Rubrique « Vivre aux Sables » > Documents officiels > RDV en ligne : carte identité / passeport



PACS

Le parcours du partenaire

1. Renseignements :

- Prise d'informations sur le PACS (www.service-public.fr)
- Retrait des dossiers à l'accueil de la Mairie

2. Constitution du dossier :

- Déclaration conjointe de PACS : CERFA n°15725*02
- Convention de PACS (au choix : CERFA n°15726*02 ou sur papier libre)
- Pièces d'identité originales
- Actes de naissance
- Pièces particulières pour les étrangers

3. Pré-enregistrement :

- Dépôt du dossier complet
- Prise de rendez-vous (enregistrement des PACS, le mardi, entre 16h et 18h)

4. Enregistrement :

- Signature de la convention par les partenaires
- Visa et signature par l'OEC (Officier d'État Civil)
- Délivrance du récépissé de déclaration

5. Post enregistrement :

- Possibilité de modification du PACS
- Possibilité de dissolution du PACS

Informations et retrait des dossiers à la Mairie

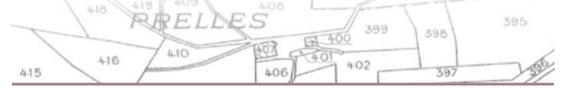


CADASTRE

Les plans de cadastre sont à demander

- > soit auprès du Centre des Impôts des Sables d'Olonne, service cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76)
- > soit sur le site internet : www.cadastre.gouv.fr

Les copies de documents d'urbanisme sont payantes.



Capture et garde des animaux en divagation par la Police Municipale

L'animal est capturé par la Police Municipale qui met tout en œuvre pour retrouver son propriétaire.

Le propriétaire de l'animal en divagation devra régler les frais suivants :

- Frais de capture : 50 €
- Frais de garde : 10 €/jour

Lutte contre les nuisibles



LE FRELON ASIATIQUE

La Communauté de Communes prend en charge financièrement la destruction des nids afin de lutter contre l'invasion constante et croissante du frelon asiatique sur le territoire.

L'entreprise en charge de la destruction des nids pour la collectivité est la société Bioneo 85 à La Roche-sur-Yon. Pour demander une intervention, remplissez une demande d'intervention en ligne (www.vendeegrandlittoral.fr/nuisibles) ou prenez contact avec l'entreprise au **06 80 87 33 26**.



RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de **bruit de voisinage**.

| | Du lundi au vendredi | Le samedi | Les dimanches et jours fériés |
|---|---------------------------|-----------------------|--|
| Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées. | 7h à 20h | 8h à 19h | Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire) |
| Appareils sonores de protection des cultures* | 7h à 21h | 8h00 à 21h | 8h à 10h 18h à 20h |
| Appareils de bricolage, jardinage...** | 8h30 à 12h 14h à 19h30 | 9h à 12h 15h à 19h | 10h à 12h |

* Sans excéder une période de 3 semaines
 ** Appareils électriques compris

Location de salles et de matériel TARIFS 2021

| TARIFS PRIVÉS LES ORMEAUX | | Week-end et fériés | Semaine |
|--|-------|--------------------|--------------|
| Caution à l'année pour les salles | | 500 € | |
| Caution ménage | | 120 € | |
| Petite salle et salle de réunion | | | |
| Vin d'honneur, assemblée générale | 100 € | | 90 € |
| Soirée dansante, buffet froid, mariage | 170 € | | 100 € |
| Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps) | | 45 € | |
| Grande Salle | | | |
| Vin d'honneur, assemblée générale | 120 € | | 100 € |
| Mariage, soirée dansante - <u>sans</u> la cuisine | 320 € | | 220 € |
| Mariage, soirée dansante, spectacle - <u>avec</u> la cuisine | 450 € | | 330 € |
| Utilisation le lendemain | | 125 € | |
| Salle de spectacle | | | |
| Caution pour la salle | | 500 € | |
| Caution ménage | | 120 € | |
| Congrès, assemblée générale | 120 € | | 90 € |
| Concert, spectacle | 170 € | | 130 € |
| Salle annexe du complexe sportif de Madoreau | | | |
| Vin d'honneur, assemblée générale | 100 € | | 90 € |
| TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES | | | |
| Caution à l'année pour les salles | | | 500 € |
| Caution ménage | | | 100 € |
| Complexe des Ormeaux - Petite salle | | | |
| Concours de cartes | | | 55 € |
| Soirée dansante | | | 110 € |
| Complexe des Ormeaux - Grande Salle | | | |
| Concours de cartes - <u>sans</u> la cuisine | | | 100 € |
| Autres manifestations - <u>sans</u> la cuisine | | | 100 € |
| Autres manifestations - <u>avec</u> la cuisine | | | 170 € |
| Complexe des Ormeaux - Salle de spectacle | | | |
| Caution par manifestation à la salle de spectacle | | | 500 € |
| Caution ménage | | | 100 € |
| 1 séance | | | 88 € |
| Forfait 4 séances | | | 220 € |
| Forfait 6 séances | | | 312 € |
| Forfait 8 séances | | | 400 € |
| Forfait au-delà de la 8 ^e séance | | | 420 € |
| Complexe des Ormeaux - Parking pour manifestations | | | 50 € |
| Tarifs ensemble du complexe des Ormeaux | | | |
| Forfait | | | 350 € |
| LOCATION DE MATERIEL | | | |
| Caution | | | 120 € |
| Sono | | | 35 € |
| Barnum | | | 45 € |
| Table | | | 5 € |
| Chaise | | | 1 € |
| Banc de 4 places | | | 2 € |
| Banc de 6 places | | | 3 € |
| Ganivelles | | | 2 € |
| Grilles d'exposition (la grille) | | | 2 € |



État Civil 2020



NAISSANCES

29 avril Noam ORVEAU
 26 juin Louna FOURNIER
 22 septembre Lylia REMOND JACOB
 19 novembre Willow TRUSTY

Les personnes ci-dessus nommées ou leur représentant, ont donné leur accord à la présente publication.



MARIAGES

29 février Jocelyne THIROT et Hervé BERTRAND
 01 août Elvire PICARD et Nicolas JACOBS
 22 août Maëva SIMON et Keven JUETTE
 29 août Justine ROCA et Jérémy DUTRIAUX
 05 septembre Angélique JOUSSEMET et Cyrille PATTYN
 05 septembre Cornélie BATISSE et Julien ETCHEBARNE
 12 septembre Brigitte MARBOEUF et Georges COMBRET
 19 septembre Sonia CHAUVIERE et Mickaël DENIS
 19 décembre Joyce ANDRAOS et Marc LAMBERT

PACS

28 janvier Serge MARILLEAU et Stéphane GRELIER
 08 septembre Manon ANDRÉ et Jérémy BOISSON
 05 novembre Valérie BYROTHEAU et Fouad DRIOUACH
 13 novembre Camille GROLLEAU et Antoine PASQUIER

DÉCÈS

| | |
|---|---|
| 11 janvier André FRENOT | 23 juin Marie Claude BOURASSEAU née SUAUDEAU |
| 12 janvier Micheline RAVON née BOCQIER | 29 juin Claudine GUYOU née DHÉDIN |
| 13 janvier Yvonne PERRINEL née BLANDEAU | 02 juillet Chekh BOUGUESSA |
| 13 janvier Pierre TISSON | 06 juillet Marcel PERROY |
| 16 janvier Léone TILLIET née ORTILLON | 12 juillet Claudette GRÉAU |
| 17 janvier Colette GARRIGOUX née KLEIN | 18 juillet Paulette BOUGRAS née BERNARD |
| 26 janvier Jocelyne PFLUGHAUPT née LUCAS | 13 août Bernard RICHE |
| 11 février Michel MAUBLANC | 14 août Lucien MUSQUIN |
| 13 février Félicia FILLOUZEAU née LEBOEUF | 17 août Robert ROGER |
| 14 février Jean POTDEVIN | 01 septembre Pierrette CHAUVIGNÉ née LEROUVILLOIS |
| 14 février Olivier RAVON | 10 septembre Jacqueline RAVART née TROTTIN |
| 17 février Michel COULON | 12 septembre Claude GIRARD |
| 23 février Paul DEVOS | 14 septembre Paulette HENNETON née SQUEDIN |
| 04 mars Georges GAILLON | 15 septembre Blanche EMERY née MACHTO |
| 06 mars Jean MONTROT | 20 septembre Hélène DAVID née BERRUÉ |
| 07 mars Michel WILHELM | 02 octobre Girard BIDAULT |
| 17 mars Hubert PROUST | 02 octobre Patrick PEULTIER |
| 26 mars Jackie LESAGE | 07 octobre Guy GILBERT |
| 07 avril Roger DESEIGNE | 14 octobre Adrienne BERTHOMÉ née RAFFIN |
| 20 avril Jean MONTIGNY | 15 octobre Jean-Yves SORET |
| 25 avril Jeannette PASCOU-SERCEAU née DEBATISSE | 24 novembre Janine POIRET née DURVILLE |
| 20 mai Emilienne DELIGNY née ROUSSEAU | 02 décembre Pierre MALÉZIEUX |
| 26 mai Marcel HURTEL | 10 décembre Geneviève RAYNAL née CASTÉLAN |
| 27 mai François BONNET | 11 décembre Annie GUILHEM née KALENKA |
| 30 mai Danièle SOENHLEN née BOISLIVEAU | 14 décembre Nadine DONO née LE BASTARD |
| 08 juin Michael BARTLETT | |
| 08 juin Florine JOUIN née DOYEN | |
| 13 juin Odette NEAU née RAVON | |
| 19 juin Régine BERSEGEAY née GUIGNARD | |

Programme des animations 2021

Exceptionnellement, cette année, le programme des animations 2021 ne sera pas publié dans le bulletin municipal.



En effet, étant dans l'incertitude quant à l'évolution de la crise sanitaire, il est difficile d'envisager les festivités pour cette année et de savoir quand les associations ainsi que le service animations de la commune pourront à nouveau prévoir de grands rassemblements.

Dès que les manifestations associatives, culturelles et sportives seront autorisées, la ville établira un agenda consultable sur son site internet ou que vous pourrez vous procurer en Mairie ou à l'Office de Tourisme.





Jard sur Mer
destination nature

" LA VIE RESSEMBLE AUX VAGUES DE L'OcéAN, IL FAUT BIEN NAVIGUER POUR NE PAS CHAVIRER. "

SUIVEZ-NOUS !

WWW.VILLE-JARDSURMER.FR  



ANNÉE 2021